

Granvelle conseille à Philippe II la clémence.

d'entre eux (1). Lorsqu'il eut connaissance du compromis et de la requête des confédérés, il conseilla à Philippe II de se rendre aux Pays-Bas, sans se faire accompagner d'une armée; il l'engagea à adopter le parti de la douceur, à désabuser ceux qui avaient crainte de l'inquisition d'Espagne, à faire voir que les placards, dont la rigueur donnait lieu à des plaintes, avaient été conçus par l'Empereur en vue du bien du pays; il ajoutait qu'il fallait modifier le système suivi jusque-là, si la nécessité en était démontrée (2). Même après les excès du mois d'août 1566, il insista à recommander la clémence, en faisant observer au monarque que ce qui s'établirait sur ce fondement serait plus durable, et qu'il lui importait de s'attirer l'amour de ses sujets des Pays-Bas. Selon lui, il valait mieux laisser sans châtement beaucoup de coupables, que de châtier ceux qui ne le méritaient point (3).

Granvelle plaide la cause du comte d'Egmont.

Granvelle fut encore accusé d'avoir provoqué l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes; il en fut même taxé publiquement à

(1) Voy., ci-après, p. 259, sa lettre au Roi, du 25 juillet 1563.

(2) Voy., ci-après, p. 416, sa lettre du 20 mai 1566.

(3) Voy., ci-après, p. 518, 526, 534, 560, 599, ses lettres des 14 mars, 15 avril, 15 mai, 17 août et 12 novembre 1567.

Il écrivait, le 14 février 1567, au conseiller de Brabant, de Quesnoy : « Ce » qui me donne plus de contentement, est que S. M. demeure résolue à la voye » de la clémence et de sa naturelle bénignité, si avant qu'elle trouvera qu'icelle » puisse servir;... » et, le 9 août suivant, au seigneur d'Oosterwyck : « Je vous » assure que je faiz, de mon coustel, par lettres, et envers le Roy, et envers ceulx » qu'ont crédit, tous les offices que j'ay pensé pouvoir servir pour persuader à » S. M. la clémence, et de pardonner beaucoup, tant aux principaulx, pour la » mémoire des services passez, que à la multitude, qu'a esté mal menée, et faulse- » ment persuadée en beaucoup de choses... » (Archives de Simancas, Secrétaireries provinciales, n° 2532, registre aux lettres de Granvelle, fol. 40 et 69.)

la cour de l'Empereur. La vérité est qu'il ne connut ce coup d'État qu'après qu'il eut été exécuté; qu'il avait constamment défendu le comte d'Egmont auprès de Philippe II; que, aussitôt qu'il reçut la nouvelle de l'événement du 9 septembre, il en exprima ses regrets, persuadé, écrivit-il au Roi, que M. d'Egmont avait cru, par ses actions, servir son souverain et son pays, et que, s'il s'était écarté de la ligne de ses devoirs, il fallait s'en prendre à ceux qui l'avaient abusé. Il pria le Roi de se ressouvenir des services que ce seigneur lui avait rendus (1).

J'ajouterai que Granvelle ne cessa de réclamer une amnistie en faveur de ceux qui s'étaient compromis durant les troubles; que, s'il approuva, dans le principe, la nomination du duc d'Albe, il blâma depuis ses actes, et surtout les moyens auxquels il eut recours dans l'affaire du dixième et du vingtième denier; qu'il combattit plus d'une fois l'influence que les Espagnols exerçaient dans le gouvernement des Pays-Bas; qu'après les funestes résultats du système de la violence et de l'arbitraire, nul ne conseilla plus que lui à Phi-

Il réclame une amnistie, blâme le duc d'Albe, combat l'influence des Espagnols, et conseille de donner satisfaction au pays.

(1) Voy., ci-après, p. 594 et 599, ses lettres des 2 et 12 novembre 1567.

Il écrivait au conseiller du grand conseil de Malines, Contault, le 31 juillet 1568: « Je loue Dieu que, puisque le désordre devoit advenir, ce soit esté plus de deux ans après mon partement; et véritablement je ne me voudroye trouver au remède si rigoureux que celluy que l'on a esté contraint de prendre, et regrette fort le pauvre seigneur d'Aighmont, qui, devant mon partement, je n'ay jamais pensé eût péché par malice, mais seulement estant mal persuadé d'aulecuns, qui ne luy disoient le secret de leurs desseings, mais lui faisoient en croire que tout ce qui se faisoit fût pour le service du maistre et bien du pays... » (Archives de Simancas, Secrétaireries provinciales, n° 2552, registre aux lettres de Granvelle, fol. 153.)

lippe II d'oublier le passé, de donner satisfaction au pays, de se réconcilier sincèrement et franchement avec ses sujets (1).

Peu d'hommes
publics ont pous-
sé aussi loin que
Granvelle l'oubli
des injures.

Si Granvelle n'eût pas montré autant d'acharnement contre Simon Renard, qui, du reste, lui avait donné de très-graves motifs de plainte, on pourrait dire que peu d'hommes publics poussèrent aussi loin

(1) Dans une lettre qu'il écrivait au Roi, le 25 mars 1576, sur le remplacement du grand commandeur de Castille, décédé le 5, il lui donnait les conseils les plus sages. Il lui disait, entre autres : *Si no se tornan á ganar las voluntades de los subditos, con mudar de camino, y darles contento, volveremos siempre á peores terminos* (Si l'on ne s'efforce de gagner les volontés des sujets, en changeant de système et en leur donnant satisfaction, les choses ne feront qu'empirer).

Après la prise de Zirickzée, et les succès obtenus dans la Frise par le seigneur de Billy, il disait à Philippe II, dans une lettre du 2 août 1576 : *Supplico con toda humildad á V. M. no se dexa engañar de los que quisiesen sobrestos successos fundar esperanças, para differir la pacificacion, pensando obrar mejor, prosiguiendo por la fuerça, pues seria gran engaño y ruyna. Acuerdo me haver escripto á V. M., años ha, que, viniendo á concierto, mas se haria por negociacion y maña, que con quantas fuerças pudiesse emplear en ello, aunque todas las de España y de Italia allá fuessen* (Je supplie très-humblement V. M. de ne pas se laisser abuser par ceux qui, se fondant sur ces succès, voudraient différer la pacification, et continuer l'emploi de la force : car cela ne pourrait produire que des illusions et la ruine des affaires. Je me souviens d'avoir écrit à V. M., il y a quelques années, que, si l'on en venait à un arrangement, on obtiendrait plus par la voie des négociations, conduites avec dextérité, que par les armées, quelque considérables qu'elles fussent, qu'on pourrait y employer, et même en y envoyant toutes les troupes d'Espagne et d'Italie).

Il lui écrivait encore, le 28 août 1576 : *Torno á dezir lo que tantas vezes he dicho, que los que persuadirán á V. M. que se prosigua por la fuerça, se engañan; que por aquella via no se acabarán de assentar aquellas cosas jamás* (Je répéterai ce que j'ai dit tant de fois : que ceux qui persuadent à V. M. de continuer l'emploi de la force s'abusent; que jamais l'on ne parviendra à pacifier les Pays-Bas par ce moyen).

Les trois lettres ci-dessus citées sont dans le 5^e Recueil de lettres de Granvelle, à la bibliothèque royale de Bruxelles.

que lui l'oublie des injures (1). Il n'avait pas eu à se louer de la duchesse de Parme; cependant il conseilla au Roi, à différentes reprises, de lui confier de nouveau le gouvernement des Pays-Bas. Le comte d'Egmont, avait contribué, autant que personne, à l'humiliation qu'il subit en 1564, et l'on vient de voir avec quel zèle il plaida sa cause. Après

(1) Il disait au président Viglius, dans une lettre du 2 mars 1565 : « ... Je scay » fort bien quelle résistance l'on eust peu faire, et me grieve fort que S. M. n'haste » son allée par delà, puisque sa présence pourroit remédier à tout, doucement et » sans difficulté, et au contentement de tous, grands et petits. Et à cela voudroye- » je ayder à mon pouvoir, au lieu que aulcungz pensent que j'aye de grands res- » sentiments, et que je voudroye user de vengeance : que je ne pensa oncques.... » (Archives de Simancas, Secrétaireries provinciales, n° 2534, registre aux lettres de Granvelle, fol. 154.)

Il écrivait, le 18 décembre 1567, à M. de Boefkerke, écoutète de Malines : « Certes, si je fusse esté ou pays, et que l'on m'eust voullu croire, l'on n'eust » pas mis les pays au danger et hasart où ilz sont esté, ny les libertés et privilèges » d'iceulx aux termes que nous voyons : mais, par le chemin que l'on est allé, » il ne se pouvoit attendre aultre chose. Je le sentz extrêmement, et la peine » en laquelle se treuvent maintenant plusieurs de ceulx qui, dois trois ou quatre » années passées, sont esté si braves. Voilà comme le monde change : *omnium » rerum vicissitudo!* Et sur ma foy, si je pouvoye ayder ceulx qui se sont tant dé- » clairez contre moy, je le faïroye fort volentiers, pour rendre le bien, au lieu » du mal. Mais je suis trop loin, comme vous voyez..... » (*Ibid.*, n° 2532, registre aux lettres de Granvelle, fol. 95.)

Enfin il disait à M. de Grobbendoncq, le 15 novembre 1568 : « Où que » je soye, je n'obmectray jamais de faire tous offices qui me seront possibles, pour » procurer la clémence, voyant avec grand regret répandre tant de sang, et ay » tousjours retenu ce que je diz souvent, longtemps devant mon parlement et » depuis, que je ne portay ny porte nulle mauvyaise affection à ceulx qui se sont » monstrez si mal inclinez en mon endroit, pour ce que je l'impute à l'iniquité du » temps, non les ayant offensé en aultre chose, sinon de répugner à leurs desseings » qui tiroient à la fin que nous voyons aujourd'hui.... » (*Ibid.*, n° 2532, registre aux lettres de Granvelle, fol. 153.)

sa retraite forcée des Pays-Bas, il ne laisse apercevoir dans ses lettres nul désir de se venger de ceux qui ont conspiré sa perte : il dévoile quelquefois les vues ambitieuses, les intentions cachées des seigneurs ; mais il le fait sans acrimonie, sans mettre en suspicion leur fidélité, sans chercher à enflammer contre eux le courroux du souverain. On remarquera même que le plus ardent de ses ennemis, Guillaume le Taciturne, est traité par lui avec beaucoup d'égards : jusqu'au dernier moment, il fut d'avis qu'on tâchât de conserver le prince d'Orange dans le parti du Roi.

Fidélité
de Granvelle
à ses amis.

Les ennemis de Granvelle étaient nombreux ; mais il avait aussi des amis dévoués et fidèles, et il faut le dire à son honneur : ses amis pouvaient toujours compter sur lui, lorsque son crédit leur était nécessaire. On verra, dans sa correspondance, qu'il manque rarement de recommander au Roi le président Viglius, Berlaymont, le duc d'Arshot, Largilla, Robles, Morillon et tous ceux dont il recevait des témoignages de sympathie.

Reproches à faire
à Granvelle.

Certes, tout n'est pas à louer dans le cardinal de Granvelle. Sa vie privée était peu édifiante. Il était insatiable de dignités et de pouvoir (1). Son arrogance, même envers les grands, était extrême ; son

(1) Rien n'est aussi curieux, à cet égard, que la lettre que lui écrivit Charles-Quint le 20 avril 1553, dont l'abbé Boisot, ainsi que D. Prosper Lévêque, ont publié des extraits, mais qui est imprimée plus complètement et plus correctement dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. III, p. 639. Granvelle avait formé diverses demandes ; l'Empereur les rejette toutes avec l'expression du mécontentement, et il ajoute : « Et certes je ne sçay comme vous pouvez bien » rebouter aux autres leurs raisons frivoles, quand ilz en baillent, puisque vous- » mesmes usez de leurs propres termes. »

désir de dominer ne connaissait point de bornes, et le secrétaire Erasso, qui l'avait vu de près, le peignait avec vérité, lorsqu'il écrivait au comte d'Egmont que le caractère du cardinal avait toujours été de prétendre que chacun lui fût soumis, et de vouloir être le monarque du monde (1). Quoique bien souvent il n'approuvât point la politique de Philippe II, il ne la combattit jamais qu'avec timidité; il évitait de heurter les penchants et les opinions du maître : il était courtisan avant tout. Ainsi, après avoir engagé le Roi, en 1567, à se rendre aux Pays-Bas, accompagné seulement de sa cour et de sa garde (2), il applaudit ensuite à la résolution que prit Philippe II d'y envoyer des forces considérables; il s'excusa de l'avis donné précédemment par lui sur ce qu'il avait craint « que le Roi n'eût pas les » ressources nécessaires pour l'entretien d'une telle armée, qu'il avait » espéré que la seule présence de Sa Majesté et l'aide de ses bons et » loyaux vassaux suffiraient pour arranger bien des choses; » et il ajouta que « le Roi les arrangerait mieux encore, ayant les armes » en mains (3). » Sa carrière politique offre de nombreux exemples de la même condescendance. Sacrifié par Philippe II en 1564, alors qu'il pouvait espérer une autre récompense de son dévouement à ce monarque, les premières lettres qu'il lui adressa ne se ressentirent, en aucune manière, de l'injustice qui le frappait; au contraire, il protesta au Roi qu'il était prêt à rester en Bourgogne, à aller aux

(1) Voy., ci-après, p. 197, la lettre d'Erasso, du 28 septembre 1561.

(2) Voy., ci-après, p. 417.

(3) Voy., ci-après, p. 518 et 560, les lettres de Granvelle au Roi, des 14 mars et 17 août 1567.

Indes, ou ailleurs, et même à se jeter dans le feu pour son service (1). Il attendit longtemps, avant de se plaindre de l'oubli où il était laissé (2).

Granvelle savait, et il écrivait à Madrid, que les Pays-Bas n'étaient point comme la Sicile et le Milanais; qu'avant d'y faire passer des ordres, il fallait y prendre conseil sur ce qu'il était possible d'exécuter (3); qu'il importait de ne pas donner aux peuples de ces provinces des mécontentements inutiles (4). Cela n'empêchait pas que, en toute occasion, il ne cherchât à étendre les prérogatives du souverain, à fortifier son pouvoir, aux dépens des libertés du pays. Il se montra constamment opposé à l'assemblée des états généraux. Ce fut lui, je l'ai dit déjà (5), qui suggéra au Roi l'idée de doter les nouveaux sièges épiscopaux au moyen des menses abbatiales; son but essentiel était de faire entrer les évêques dans les états des provinces, afin d'y contre-balancer l'influence des nobles et de la commune. Quand l'autorité royale, ébranlée par les événements de 1566, eut été raffermie, il jugea le moment opportun pour réaliser le système de gouvernement qu'il avait plus d'une fois rêvé: il proposa au Roi de réformer les privilèges qui étaient incompatibles avec une bonne administration; de construire des châteaux à Anvers, à Valenciennes,

(1) Voy., ci-après, p. 501 et 526, les lettres de Granvelle à Philippe II, des 8 juin et 15 octobre 1564.

(2) Voy., ci-après, p. 556, sa lettre du 18 juin 1565.

(3) Voy., ci-après, p. 199 et 206, ses lettres à Gonçalo Perez, des 12 mars et 6 juillet 1562.

(4) Voy., ci-après, p. 220, sa lettre au Roi, du 7 octobre 1562.

(5) Page cii.

à Bois-le-Duc, à Maestricht, à Amsterdam, à Groningue; d'y placer des garnisons espagnoles dont les chefs dépendissent uniquement du Roi et de la gouvernante; de circonscrire, dans de plus étroites limites, l'autorité des gouverneurs de provinces; de rendre leurs charges triennales; de rétablir l'inquisition dans la forme où elle avait été avant les troubles; de remettre en vigueur les placards; de révoquer toutes les choses obtenues par la violence; de casser l'accord qui avait été fait avec les états de Brabant sur l'incorporation des abbayes (1). Je ne pense pas que tous ces actes trouvent une excuse suffisante dans le zèle qui doit animer un ministre pour les intérêts et la gloire du prince auquel il est attaché. Je crois moins justifiables encore deux autres circonstances de la vie de Granvelle: je veux parler du conseil, qu'il donna à Philippe II, de faire enlever de l'université de Louvain et transporter en Espagne le comte de Buren (2), ainsi que de la proposition qu'il lui fit de mettre à prix la tête du prince d'Orange (3).

(1) Voy., ci-après, p. 554, 560, 595, les lettres de Granvelle à Philippe II, des 15 mai, 17 août et 2 novembre 1567.

(2) Lettre du 2 novembre 1567, ci-dessus citée.

(3) *Tambien se podria al principe d'Orange poner talla de 50 ó 40 mil escudos á quien le matasse, ó diesse vivo, como hazen todos los potentados de Italia, pues con miedo solo d'esto, como es pusilanime, no seria mucho moriesse de suyo, ó que algun desesperado, por ganar, publicandose esto en Italia y Francia, hiziesse el effecto* (On pourrait aussi offrir une récompense de 50,000 ou 40,000 écus à celui qui tuerait le prince d'Orange, ou le livrerait vivant, ainsi que font tous les souverains d'Italie; et, comme il est pusillanime, il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il en mourût de peur, ou que quelque désespéré, pour gagner le prix [la chose se publiant en Italie et en France], lui donnât la mort). Billet de Granvelle à Phi-

Résumé
sur Granvelle.

Tout considéré cependant, on doit reconnaître, ce me semble, que le cardinal de Granvelle fut un des hommes d'État les plus éminents de son siècle; qu'il voulait le bien, le repos et la splendeur des Pays-Bas; que son départ de Bruxelles eut en définitive des conséquences désastreuses, et que, s'il y était resté à la tête des affaires, nos provinces n'eussent vraisemblablement pas enduré cette longue suite de calamités qui remplirent de désolation et de misère une contrée jusqu'alors la plus heureuse et la plus florissante de l'Europe.

Démarches faites, en 1561, par le prince d'Orange et le comte d'Egmont, afin d'obtenir le renvoi de Granvelle.

La démarche que le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Hornes firent auprès de Philippe II, en 1561, afin d'obtenir le renvoi de Granvelle, a été rapportée par tous les historiens; mais aucun d'eux, que je sache, n'a parlé de la tentative que le comte d'Egmont et le prince d'Orange avaient faite, dans le même but, deux années auparavant. Cette première démonstration des chefs de la noblesse belge était pourtant signalée dans deux publications du temps (1); mais les preuves n'en avaient pas été mises au jour, et elles seraient restées longtemps encore inconnues, sans une circonstance due au hasard. Le colonel au corps royal des ingénieurs d'Espagne, don José Aparici, compulsait, aux Archives de Simancas, les dépêches de la secrétairerie de guerre, pendant que j'y examinai les papiers de Flandre: il rencontra, parmi ces dépêches, une petite liasse

Philippe II, écrit de Madrid, le 13 novembre 1579, dans le 3^e Recueil de ses lettres, à la bibliothèque royale de Bruxelles, fol. 139.

(1) *La Justification du prince d'Orange contre les faulx blâmes que ses calumnieux taschent à luy imposer à tort*, imprimée au mois d'avril 1568, p. 7. — *La Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency, comte de Hornes, etc.*, imprimée au mois de septembre 1568, p. 70.

qui avait trait aux affaires des Pays-Bas ; il eut la complaisance de me la communiquer. J'y trouvai la lettre que le prince d'Orange et le comte d'Egmont écrivirent au Roi le 23 juillet 1561, pour lui offrir leur démission, avec la réponse de Philippe II, et plusieurs missives échangées, à cette occasion, entre le comte d'Egmont et le secrétaire Erasso (1). Les deux seigneurs se servirent de l'entremise d'Erasso, qui était en grand crédit auprès du Roi, pour que la chose restât secrète. Elle ne passa pas, en effet, par d'autres mains, et ni la duchesse de Parme, ni Granvelle, ni Gonçalo Perez lui-même, n'en eurent connaissance. Il n'y a rien d'étonnant dès lors à ce qu'elle ait été ignorée des historiens. Les affaires militaires étaient dans les attributions d'Erasso : c'est ce qui explique comment les papiers dont il s'agit furent placés avec ceux de la secrétairerie de guerre.

A l'époque où je partis pour l'Espagne, c'était un point fort controversé, que celui de savoir si le cardinal de Granvelle quitta spontanément les Pays-Bas en 1564, ou si sa retraite fut l'effet des ordres de Philippe II. M. Groen Van Prinsterer, dans la 2^e édition du tome I^{er} des *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, publiée en 1841 (2), M. Charles Weiss, dans la *Notice préliminaire* placée en tête du 1^{er} volume des *Papiers d'État de Granvelle* (3), qui vit le jour vers le même temps, avaient soutenu tous deux, contre la version d'Hopperus et de Strada, que Philippe II n'avait pas rappelé le cardinal; que la résolution de ce dernier avait été tout à fait spontanée. Moi-

Granvelle quitta-t-il spontanément les Pays-Bas, ou sa retraite fut-elle l'effet des ordres de Philippe II?

(1) Voy., ci-après, p. 195-198.

(2) Pages xxiii et 220-224.

(3) Page xvii.

même, j'étais de ce sentiment, d'après deux lettres dont j'avais, en 1838, trouvé une copie à la bibliothèque d'Aix en Provence : l'une écrite par Granvelle à l'empereur Ferdinand I^{er} le 8 mai 1564; l'autre, en date du 9 du même mois, adressée au cardinal par le président Viglius (1).

L'examen que je fis, à mon passage à Paris, du manuscrit des *Papiers d'État de Granvelle* (2), fortifia encore en moi l'opinion que je partageais avec MM. Weiss et Groen Van Prinsterer : en effet, j'y remarquai, outre les lettres du 8 et du 9 mai, d'autres lettres du cardinal, écrites à l'Empereur, au baron de Polweiler, à la duchesse de Parme, à Philippe II lui-même, et toutes dans le même sens.

La question était donc, à mes yeux, irrévocablement résolue. Et comment, en présence de tant et de si imposants témoignages, aurais-je pu conserver même l'ombre d'un doute?

Ces témoignages, pourtant, ainsi qu'on va le voir, étaient menteurs.

Lorsque j'eus été introduit dans les Archives de Simancas, ignorant le terme qui y serait assigné à mes travaux, je crus devoir m'occuper d'abord d'éclaircir les faits principaux de l'histoire des troubles, et la mission donnée par Marguerite d'Autriche à son secrétaire Armenteros, en 1563, fut nécessairement l'un de ceux sur lesquels se fixa de préférence mon attention. Je rencontrai une liasse où l'on paraissait avoir rassemblé tous les actes concernant la négociation d'Armen-

(1) Voyez les bulletins de la commission royale d'histoire, t. II, p. 310-311.

(2) Voy. ci-dessus, p. x.

teros : elle contenait ses lettres de créance et ses instructions ; la réponse du Roi, ses dépêches à la gouvernante, au cardinal, aux seigneurs. Toutes ces pièces étaient d'accord avec les *Papiers d'État de Granvelle* ; elles ne renfermaient rien, absolument rien, d'où l'on pût inférer que Philippe II eût prescrit ou insinué à son ministre de prendre le parti de la retraite.

Cependant mon collaborateur, M. Hanssens, qui analysait la correspondance confidentielle de la duchesse de Parme avec le Roi, contenue dans une autre liasse, me fit remarquer que la gouvernante, rendant compte à son frère de ce qui s'était passé après le retour d'Armenteros, parlait d'une lettre à la réception de laquelle le cardinal s'était résolu à quitter les Pays-Bas (1). Cela jeta du trouble dans mon esprit : car la liasse que j'avais visitée semblait être complète, et, ainsi que je viens de le dire, les diverses dépêches de Philippe II au cardinal que j'y avais vues, non-seulement ne lui intimaient pas l'ordre de s'éloigner, mais elles n'exprimaient pas même, de la manière la plus indirecte, le désir qu'il cédât à l'opposition qui s'était déclarée contre lui. Je redoublai d'attention ; et enfin, après deux mois de travail, je découvris, sur un petit chiffon de papier, la minute de la fameuse lettre dont faisait mention la duchesse de Parme : elle avait été classée, par une méprise de je ne sais quel official, avec les papiers de l'année 1562. On lisait en tête : *De mano del Rey; secreta.*

Vous comprendrez, monsieur le Ministre, la joie que me fit éprou-

(1) Voy., ci-après, p. 291, la lettre de la duchesse au Roi, du 27 février 1564.

ver cette découverte : ce sont là des jouissances qui dédommagent de bien des fatigues, de bien des ennuis. J'étais autorisé à me dire que, sans mes recherches dans les archives de Simancas, une grave erreur allait être consacrée par l'histoire : mon voyage dût-il n'avoir que ce résultat, j'osais déjà me flatter que les amis de la science me sauraient quelque gré de mes efforts.

Ce qu'il y a de très-piquant, c'est que Granvelle, qui était en correspondance intime avec le secrétaire Gonçalo Perez, lui cacha (1), comme à l'Empereur, à Viglius, à Polweiler et à tout le monde (excepté à la duchesse de Parme), l'ordre qu'il avait reçu du Roi ; il se persuada sans doute, en voyant que Philippe II l'avait écrit de sa main, et qu'il avait de plus pris la précaution de mettre au haut de la marge le mot *secreta*, que Perez n'en avait pas eu connaissance. Or c'était ce secrétaire d'État lui-même qui en avait rédigé la minute (2)!

Parti que j'ai pris à l'égard des lettres de Granvelle, existantes aussi à Besançon.

J'ai eu l'honneur de vous exposer, monsieur le Ministre (3), que j'avais noté, à Paris, les lettres du cardinal de Granvelle à Philippe II et à ses ministres, destinées à voir le jour dans le recueil que fait publier le gouvernement français. Celles de ces lettres que j'ai trouvées à Simancas, je n'ai pas cru devoir les exclure de ma collection ; mais je me suis contenté de les extraire sommairement, en renvoyant au recueil précité.

(1) Voy. p. 298, ci-après, sa lettre du 20 avril 1564 à Gonçalo Perez : « Plaise à Dieu, y dit-il, que cette *détermination que j'ai prise* serve à quelque chose, etc. ! »

(2) J'ai lu à l'Académie royale de Bruxelles, sur ce point d'histoire, une note qui est insérée dans le bulletin de sa séance du 5 avril 1845.

(3) Page x.

Dans sa correspondance, Granvelle, qui avait des relations par toute l'Europe, mêle assez souvent, avec les affaires des Pays-Bas, celles de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'autres pays. J'ai presque toujours laissé de côté les détails étrangers aux Pays-Bas, détails qui seraient assurément bien placés dans les *Papiers d'État de Granvelle*, mais qui pouvaient sans inconvénient être retranchés d'une publication dont le but spécial est de répandre des lumières sur l'histoire de la Belgique.

Et de celles contenant des détails étrangers aux Pays-Bas.

La correspondance de Granvelle contient beaucoup d'anecdotes et de particularités curieuses. Il en est deux qui ont tout particulièrement fixé mon attention, et que je ne puis résister au désir de citer ici : elles concernent la transaction d'Augsbourg de 1548 et le traité conclu à Passau en 1552, deux des actes les plus célèbres du règne de Charles-Quint.

Particularités curieuses sur la transaction d'Augsbourg et le traité de Passau.

Granvelle, qui se trouvait à Rome, apprit que l'empereur Maximilien II, cédant aux instances des états de l'Empire, avait résolu d'envoyer à Madrid l'archiduc Charles, son frère, afin de faire à Philippe II des représentations contre le gouvernement du duc d'Albe : il fut informé des instructions données à l'archiduc, et il vit par là que l'Empereur, ainsi que les princes allemands, s'appuyaient surtout, pour intervenir dans les affaires des Pays-Bas, sur les conventions diplomatiques de 1548 et de 1552. Nul ne savait mieux que lui ce qui s'était passé alors, les motifs qui avaient dirigé Charles-Quint, la signification des traités que ce monarque avait souscrits : il avait été le principal agent de l'Empereur dans l'une et l'autre négociation. Il s'empressa d'avertir Philippe II que le traité d'Augsbourg,

loin d'assujettir les Pays-Bas à l'Empire, statuait tout le contraire; que l'objet de l'Empereur, en le faisant, avait été de prévenir les contestations qui pouvaient naître de ce que le pays d'Utrecht, la Gueldre, le Brabant, une partie de la Flandre, la citadelle de Cambray et quelques autres districts des Pays-Bas avaient jusque-là dépendu de l'Empire; que c'était dans cette vue qu'il avait profité de la victoire qu'il venait de remporter (1), pour conclure un traité qui exemptait ces provinces de l'obligation d'observer les recez impériaux; que, pour ne pas spécifier chaque fois les pays qui avaient été reconnus d'ancienneté comme étant de l'Empire, on y stipula que les princes des Pays-Bas les tiendraient en fief de l'Empire, sous une seule *bannière*; qu'on évitait ainsi toute dispute sur le point de savoir quelles provinces étaient ou n'étaient pas de l'Empire; qu'on stipula, de plus, que ces terres constitueraient un cercle, nommé de Bourgogne, à cause duquel le prince des Pays-Bas aurait séance dans les diètes, quand il voudrait y assister, ou s'y faire représenter par des commissaires, et nommerait un assesseur à la chambre impériale, sans être astreint à d'autres obligations envers l'Empire que de contribuer dans les aides pour l'entretien de ladite chambre et contre le Turc.

« Et cela se fit, ajoutait Granvelle, parce que les Allemands avaient » accoutumé d'écrire au prince d'Orange, au comte d'Egmont et à » d'autres qui, par ce motif, voulaient se faire passer pour princes de » l'Empire, quoique sans aucun fondement, et afin que, le souverain des » Pays-Bas contribuant seul, cette prétention vint à tomber. Par ledit

(1) La victoire de Muhlberg, où avait été fait prisonnier l'électeur de Saxe.

› traité, les Pays-Bas sont compris en la paix publique de l'Empire,
› et l'Empereur, ainsi que les princes allemands, sont obligés de les
› défendre contre ceux qui les envahiraient; et celles des provinces
› qui auparavant avaient reconnu la souveraineté de l'Empire sont
› affranchies de l'obligation d'observer les recez des diètes et de toute
› la juridiction de la chambre impériale, excepté en deux cas, savoir :
› celui de la violation de la paix publique, et celui du défaut de
› paiement de la contribution : pour cela même, on ne peut exercer
› aucune action contre les vassaux particuliers des Pays-Bas, mais
› seulement contre le souverain. Voilà ce dont je puis me souvenir,
› n'ayant pas ici le traité. Il faut consulter sur cette affaire les
› instructions et mémoires qui ont été donnés au conseiller Coebel,
› chaque fois qu'il a été député aux diètes, au nom de V. M., et les
› rapports écrits qu'il a faits de ses négociations, à son retour : les
› uns et les autres étaient envoyés ordinairement au président
› Tisnacq, qui doit les avoir (1). ›

(1) Y dispone el dicho tratado todo el contrario; antes fue el fin principal de Su Magestad Cesarea de, por quitar toda controversia que á lo venidero pudiesse suceder, por haver sido Utrecht del Imperio, y reconocidose antiguamente Gheldres, Brabante, parte de Flandes, la citadela de Cambray y otras algunas partes, del Imperio, hacer, con el calor de la victoria que tenia, un tratado que eximiese aquellos Estados desta obligacion de los recessos; y por no hacer cada vez especificacion de lo que antiguamente se reconocia del Imperio, se puso en el dicho tratado que los principes de aquellos Estados los reconocieran en feudo del Imperio, devajo de una sola bandera, porque no huviesse especificacion ni disputa sobre quales eran del Imperio, y quales no, sino que devajo desta qualidad se reconoceria todo aquello adonde antiguamente el Imperio huviesse tenido algun derecho, y que estas tierras constituirian un circulo que se llamaria de Borgoña, á razon del qual ternia el principe de aquellos Estados y sus comisarios lugar y session en las dietas, quando en ellas

Quant au traité de Passau, Granvelle faisait observer à Philippe II que l'Empereur n'y consentit que pour éviter la ruine du roi des Romains, son frère; qu'il y consentit seulement comme empereur, et sans y obliger directement ni indirectement les Pays-Bas. « Je dirai » plus, continuait Granvelle: c'est que S. M. I., mécontente de ce » traité, en fit une très-particulière et très-ample révocation, signée » de sa main et contre-signée du vice-chancelier Seld (laquelle, je » pense, je trouverais entre mes papiers de Flandre), et que, si cette

quisiesse entrevenir, y en todos actos públicos, y nombraria un accesor en la cámara imperial, sin tener otra obligacion con el Imperio, sino de contribuir un tanto para el entretenimiento de la dicha cámara imperial, y otro tanto por las ayudas contra el Turco, y que contribuyendo el príncipe esta suma, no ternian que contribuir particularmente los señores titulados, ni los Estados particulares, sobre los quales pretendia el Imperio action. Y esto se hizo, porque solian embiar cartas al príncipe d'Oranges, á M. Daigmont y otros que, á razon desto, se querian tener por príncipes del Imperio, aunque sin ningun fundamento, y por esta via de que el solo príncipe y señor contribuía, se hiziesse cesar esta pretension, la qual desde entonces yva encaminada á los tumultos que se han visto. Y por este tractado son comprendidos los Estados en la paz pública del Imperio, de manera que serian obligados Su Magestad Cesarea y los estados del dicho Imperio ayudarlos á defender contra los que los invadiessen....., y quedan eximidos los dichos Estados de Flandes, que antes havian reconocido el Imperio, de la obligacion de la observacion de los recessos de las dietas, y de toda la jurisdiction de la cámara imperial, sino en dos solos casos, el uno de la violacion de la paz pública, el otro de no se pagar las contribuciones, ny por esto todavia pueden pretender action contra los particulares vasallos de Flandes, sino solo contra el príncipe de los Estados. Esto es de lo que me puedo acordar, no teniendo aquí el tractado, mas bien sé que se verán mas particularmente las consideraciones que sobre esto hay, por las instrucciones y memorias que se han dado al consejero Cobel, cada vez que por parte de V. M. ha ydo en las dietas, y por las relaciones que siempre ha hecho por escrito, bolviendo de las dichas dietas, que todas se solian embiar al presidente Tisnacq, que las deve tener... (Lettre de Granvelle au Roi, du 3 novembre 1568.)

» révocation ne fut pas publiée, ce fut à cause des prières et de l'intercession les plus vives dudit roi, qui remontra à l'Empereur que, si elle se publiait, ce serait sa ruine entière et celle de ses enfants (1). »

Philippe II n'avait jamais entendu parler de cette révocation, faite par son père, du traité de Passau. Un tel acte lui parut d'une si haute gravité, qu'il pria le cardinal d'écrire à celui qui conservait ses papiers aux Pays-Bas, pour qu'on en recherchât l'original, et qu'on le plaçât en un lieu où il fût gardé avec le soin convenable, de manière à ce qu'on pût y recourir chaque fois qu'on en aurait besoin. Il désirait aussi qu'une copie en fût délivrée au duc d'Albe, qui la lui

(1) *Yo diré más : que, resentido deste tractado S. M. Cesarea del Emperador nuestro señor, hizo en Flandes una muy ampla y particular revocacion deste tratado, y yo pienso que la hallaria entre mis papeles de Flandes, firmada de su mano, y señalada del vice-canciller Seld; la qual se dexo de publicar á grandes ruegos y intercesiones del dicho emperador Ferdinando, diciendo que si esta se publicava, seria su absoluta ruina y de sus hijos. (Lettre ci-dessus citée.)*

Granvelle écrivait, sur le même sujet, le 25 novembre 1568, au secrétaire d'État pour les affaires d'Allemagne, à Madrid, de Pfintzing :

« Aussi se forcomptent, s'ilz pensent que le Roy veulle d'eulx recepvoir la loy, ny ranger le gouvernement de ses pays soubz leur modération, n'ayant en ce l'Empire droict quelconque, ny mesmes par le traicté de l'an quarante-huit, sur lequel aulcungs veullent faire fondement; mais, si bien l'on le voit. la disposition est tout au contraire. Aussi n'ont que faire les pays d'embas avec le traicté de Passau, auquel l'empereur Charles, de glorieuse mémoire, que Dieu absolle, n'entrevint comme seigneur des pays d'embas. Et si sçavez fort bien la révocation qu'il en fit faire, qu'est encore en estre, signée de Sa Majesté et du vice-chancellor Seld, oyres que, à la requeste de feu l'empereur Ferdinande, aussi de glorieuse mémoire, à qui Dieu pardoint, ladite révocation ne se publia; mais elle se trouveroit bien, quant il seroit besoing... » (Archives de Simancas, Secrétaireries provinciales, n° 2532, registre aux lettres de Granvelle, fol. 155.)

enverrait, de même qu'une copie de la transaction d'Augsbourg (1).

Granvelle lui répondit que son départ des Pays-Bas avait été si subit, qu'il n'avait pas eu le temps de mettre de l'ordre dans ses papiers; qu'il en était beaucoup, parmi ceux-ci, qu'il ne pouvait confier à d'autres; que, en outre, à cause des troubles passés, les caisses qui les contenaient avaient dû être transportées en différents endroits; qu'il croyait donc que, sans lui, il serait très-difficile de trouver la déclaration par laquelle le traité de Passau avait été révoqué. Il ne lui semblait pas, d'ailleurs, que, pour le moment, cet acte fût nécessaire. Il prévoyait aussi que les Allemands objecteraient qu'il n'avait pas été publié. « Et cela, disait-il, est la vérité, parce que l'empereur Ferdinand, comme je l'ai déjà écrit, s'y opposa, alléguant que ce » serait sa ruine. Par ce motif, l'acte ne fut pas scellé, quoique » revêtu de la signature propre de S. M. I., de glorieuse mémoire. » C'est un écrit d'une grande étendue, rédigé en allemand, et qui » remplit plusieurs feuilles (2). » Granvelle répétait, à l'égard de la transaction d'Augsbourg, qu'il était très-certain qu'elle s'était faite expressément pour écarter toute prétention de supériorité que ceux de l'Empire auraient pu élever sur les États des Pays-Bas (3).

(1) Lettre de Philippe II à Granvelle, du 12 mars 1569.

(2) *Y esto es verdad, porque lo estorbó, como pienso haberlo escripto, el emperador Ferdinando, alegando que seria su ruina; y por esto se dexo de sellar, aunque es sotoscripta de mano propria de Su Magestad Cesarea, de gloriosa memoria. Es escripto largo, de muchas hojas, y en aleman...* (Lettre du 22 avril 1569.)

(3) ... *Y quanto al tratado del año de 48, es certissimo que se hizo expresamente por quitar toda pretension de superioridad y subjection que pudiessen pretender los del Imperio de Alemania sobre los Estados de Flandes.* (Même lettre.)

Que sera devenue cette fameuse déclaration, révocatoire du traité de Passau? Elle n'est pas dans nos Archives, et n'y a jamais été: du moins, on ne la voit figurer dans aucun de nos anciens inventaires. Il est probable que ce document suivit le sort des autres papiers laissés aux Pays-Bas par le cardinal de Granvelle. C'est là encore un point qui mérite de fixer l'attention de messieurs les membres de la commission de Besançon.

Indépendamment des correspondances de Philippe II avec la duchesse de Parme et le cardinal de Granvelle, les PAPIERS D'ÉTAT DE FLANDRE, des années 1559 à 1567, contiennent beaucoup de lettres écrites soit au Roi, soit à ses secrétaires Gonçalo et Antonio Perez, par les seigneurs des Pays-Bas, ainsi que par plusieurs Espagnols employés dans ces provinces.

Autres lettres,
tirées des papiers
d'État de Flandre.

J'ai recueilli soigneusement les lettres du comte d'Egmont. Cette grande figure historique attend encore un peintre qui la représente avec fidélité. Les lettres du comte d'Egmont au Roi, celles de Tomás Armenteros, dont je parlerai tout à l'heure, et la correspondance confidentielle de la duchesse de Parme, répandront de vives lumières sur le rôle que le vainqueur de Saint-Quentin et de Gravelines joua dans les troubles civils de son pays; elles serviront à faire mieux apprécier et ses actes et son caractère. Le portrait que trace de lui Armenteros (1) semble assez conforme à la vérité; Brantôme rapporte aussi que M. d'Egmont « présumait fort de lui-même, » et

Lettres du comte
d'Egmont.

(1) Voy., p. 343, ci-après, la lettre d'Armenteros à Gonçalo Perez, du 24 février 1565.